



Bruxelles, 13.3.2014  
C(2014) 1541 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis en faveur de la stratégie numérique de l'Union européenne {COM(2012) 784 final}.*

*Dans son avis, l'Assemblée nationale rappelle le bien-fondé des communications de la Commission sur la stratégie numérique pour l'Europe: faire du numérique un moteur de la croissance européenne, publiées en mars et août 2010, puis en décembre 2012. Comme l'Assemblée nationale, la Commission se réjouit que le Conseil européen, lors de sa session des 24 et 25 octobre dernier, se soit penché sur l'économie numérique. En effet, les conclusions du Conseil européen constituent une avancée majeure pour réaliser la stratégie numérique dans l'Union européenne et ce afin de contribuer à la sortie de crise en profitant au maximum du potentiel majeur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour stimuler la croissance et l'emploi.*

*La Commission suit de très près les développements dans ce secteur et porte une attention toute particulière aux suites à donner aux conclusions du Conseil européen.*

*La Commission note en particulier les contributions et suggestions formulées par la France en vue du Conseil européen d'octobre dernier. Ainsi, la France a donné une impulsion politique forte aux initiatives européennes pour l'agenda numérique et en particulier à celles qui visent à compléter le marché unique des communications électroniques.*

*Parmi les points discutés lors de ce Conseil européen, le "Big Data" et le "Cloud Computing" apparaissent notamment comme des domaines stratégiques pour la compétitivité de notre économie. La Commission se réjouit que la résolution de l'Assemblée nationale converge dans ce sens.*

*Les aspects fiscaux sont également importants. A cet égard, rappelant les conclusions de mai 2013, le Conseil européen de décembre 2013 a demandé que de nouveaux progrès soient réalisés au niveau mondial et de l'Union européenne en ce qui concerne notamment la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).*

*Mr Claude BARTOLONE  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*Le Conseil a pris note avec satisfaction des travaux menés à l'OCDE et dans d'autres enceintes internationales en vue de relever ces défis et de garantir l'équité et l'efficacité des systèmes fiscaux, en particulier la mise au point d'une norme mondiale sur l'échange automatique d'informations, de manière à assurer des conditions concurrentielles équitables. Par ailleurs, le Conseil s'est félicité que la Commission ait créé un groupe d'experts de haut niveau auquel participe M. Pierre Collin –membre du Conseil d'Etat –, dans le domaine de la taxation de l'économie numérique, en l'invitant à présenter un rapport au Conseil d'ici à l'été prochain.*

*La Commission a bien noté que l'Assemblée nationale appelle dans sa résolution à ce que ces réflexions et cadres d'action, portant tant sur les régimes de gouvernance et de régulation des services numériques que sur la politique industrielle, fassent l'objet d'une consultation auprès des acteurs concernés.*

*De même, elle a bien noté le souhait de l'Assemblée nationale de "bâtir un environnement propice à l'appropriation et à la diffusion des savoirs numériques notamment en proposant aux jeunes Européens des formations qualifiantes adaptées aux emplois de demain". La Commission souscrit entièrement à cet objectif et a pris des mesures concrètes pour y parvenir, telles la Grande Coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique lancée en mars dernier. A cet égard, la Commission encourage l'Assemblée nationale à promouvoir cette Coalition auprès des instances publiques et privées concernées par l'usage et l'acquisition des compétences dans les TIC en France. Les services de la Commission (M. de Graaf, Directeur auprès de la Direction générale Connect) se tiennent à disposition pour de plus amples informations.*

*Enfin, compte tenu du lancement prochain de la programmation 2014-2020 et des modalités de financement en faveur d'actions stratégiques ciblées dans le domaine de la Recherche, Développement et Innovation, la Commission souhaite attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur la nouvelle Politique de Cohésion territoriale 2014-2020, dont un objectif thématique porte précisément sur le développement du numérique (objectif thématique n°2). Cela fournit un mécanisme efficace pour créer les synergies européennes que l'Assemblée nationale appelle de ses vœux dans le cadre de l'Espace européen de la recherche et de la mise en œuvre d'Horizon 2020, et pour bénéficier des fonds européens, nationaux et régionaux en faveur notamment des infrastructures fixes ou mobiles et des pôles de recherche multidisciplinaires.*

*La Commission espère que ces clarifications répondent pleinement aux interrogations de l'Assemblée nationale et reste à disposition pour poursuivre le dialogue.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,*



Maroš Šefčovič  
Vice-Président